



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 4 AVRIL 2024 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D12 - Budget primitif 2024 - Budget principal Ville

Date de convocation : 29 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Pascale GARDETTE, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 7

Catherine BAUBRI à Jocelyne PELETTE ; Patrice BOUCHET à Anne DELAUNAY ; Natacha MICHEL à Marylène JAUNEAU ; Denis PETONNET à Cyril CHAPPET ; Jean-Marc REGNIER à Matthieu GUIHO ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Pierre-Michel MARCH à Micheline JULIEN

Absents excusés : 4

Houria LADJAL ; Hénoc CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Jocelyne PELETTE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE

par télétransmission au contrôle de légalité

sous le n° 017-211703475-20240404-2024_04_D12 -DE

AR Préfecture le 8 avril 2024

et par publication dématérialisée le 8 avril 2024

D12 - Budget primitif 2024 – Budget principal Ville

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Sommaire

- I – Cadre général du budget
- II – Vue d’ensemble
- III – La section de fonctionnement
- IV – La section d’investissement
- V – Les données synthétiques du budget
- VI – L’endettement
- VII – La consolidation des budgets

I – Cadre général du budget

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L 2313-1, pour les communes de 3 500 habitants et plus, qu’une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux documents budgétaires, afin de permettre aux citoyens d’en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la Ville.

Le budget primitif retrace l’ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l’année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l’assemblée délibérante avant le 15 avril de l’année auquel il se rapporte, ou le 30 avril l’année de renouvellement de l’assemblée, et transmis au représentant de l’Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s’étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l’année civile.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d’orientation budgétaire présenté le 7 mars 2024, parmi lesquelles sont intégrées des estimations du montant des dotations de l’Etat et des charges supplémentaires liées au contexte inflationniste (fluides, intérêts d’emprunts, revalorisation du point d’indice).

Néanmoins, ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement tout en préservant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de recourir à nouveau à l’emprunt tout en confirmant la volonté de limiter l’augmentation de l’encours de la dette,
- de ne pas augmenter les taux de fiscalité votés par le Conseil municipal.

Il fait également pour la deuxième fois application de l'instruction budgétaire et comptable M57 conformément à la délibération n° D33 votée par le Conseil municipal le 1^{er} décembre 2022 et portant mise en place de celle-ci à compter du 1^{er} janvier 2023.

En application de cette dernière, le présent projet prévoit également l'autorisation donnée à Mme la Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, **dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles des sections de fonctionnement et d'investissement**. Ces mouvements feront dès lors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

II – Vue d'ensemble

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits au titre du présent budget	9 139 214,03 €	9 472 832,11 €
Virement à la section d'investissement	1 313 059,55 €	
Résultat de fonctionnement reporté		979 441,47 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 452 273,58 €	10 452 273,58 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits au titre du présent budget	3 539 036,78 €	3 539 036,78 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	2 227 609,99 €	803 352,48 €
En recettes : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	174 921,47 €
Affectation résultat (1068)		1 249 336,04 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 766 646,77 €	5 766 646,77 €

TOTAL DU BUDGET	16 218 920,35 €	16 218 920,35 €
------------------------	------------------------	------------------------

III – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

LES RECETTES correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (notamment médiathèque, musée et école de musique), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses participations. Les recettes totales s'élèvent à 10 452 273,58 € et comprennent la reprise du résultat 2023 d'un montant de 979 441,47 €.

Chapitres	CA					Prévisions
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Atténuations de charges	12 496,21 €	21 219,42 €	8 583,71 €	27 512,85 €	75 309,59 €	18 000,00 €
Produits des services, du domaine, des ventes	271 937,95 €	277 521,11 €	269 127,44 €	303 272,43 €	331 350,35 €	373 215,75 €
Impôts et taxes	6 019 934,12 €	6 116 124,65 €	6 278 291,58 €	6 551 704,14 €	6 791 954,96 €	6 885 836,43 €
Dotations et participations	2 174 235,22 €	2 054 570,57 €	1 897 144,12 €	1 918 953,42 €	2 026 979,20 €	1 883 696,00 €
Autres produits de gestion courante	97 970,27 €	151 327,34 €	124 564,77 €	181 478,72 €	291 930,35 €	275 266,00 €
Produits financiers	78,62 €	3,62 €	58,54 €	68,88 €	144,32 €	- €
Produits exceptionnels/spécifiques	200 798,61 €	584 524,96 €	68 325,28 €	281 277,66 €	323 145,21 €	- €
Reprise provisions	116 490,00 €		15 799,00 €	- €	- €	1 817,93 €
Opérations d'ordre	994 241,68 €	509 156,59 €	75 086,21 €	40 027,49 €	29 586,68 €	35 000,00 €
Total budget	9 888 182,68 €	9 714 448,26 €	8 736 980,65 €	9 304 295,59 €	9 870 400,66 €	9 472 832,11 €
Reprise résultat 2023						979 441,47 €
TOTAL						10 452 273,58 €

Les principales recettes sont les suivantes :

1 - Les dotations et participations : 1 883 696,00 €

Ce poste est en diminution par rapport au réalisé 2023 (-7,07%).

A ce stade, les notifications des dotations de l'Etat n'ont pas été communiquées. Le BP 2024 intègre ainsi des estimations en fonction des éléments connus au regard notamment des notifications 2023, des années antérieures et du nombre d'habitants défini par l'INSEE pour la commune au 1^{er} janvier 2024.

Le détail de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) est le suivant :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Dotation forfaitaire	881 063 €	843 464 €	825 881 €	811 798 €	806 291 €	800 000 €
D.S.R.	711 882 €	617 824 €	552 366 €	566 002 €	596 301 €	575 000 €
D.N.P.	180 521 €	164 297 €	147 867 €	133 081 €	119 773 €	125 000 €
Total	1 773 466 €	1 625 585 €	1 526 114 €	1 510 881 €	1 522 365 €	1 500 000 €

Les autres dotations correspondent principalement :

- aux compensations versées au titre d'exonérations de fiscalité, pour 2024 uniquement pour la taxe foncière sur les propriétés bâties pour un montant de 234 696 € tel qu'établi dans l'état 1259 réceptionné le 15 mars 2024,
- à l'aide de l'Etat dans le cadre du dispositif des emplois aidés pour 40 000 €,
- au versement du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement estimé à 12 000 €,
- à la dotation de l'Etat pour les titres sécurisés pour 20 000 €,
- à des participations de la Région, du Département et de la Communauté de communes dans le cadre du sport et de la culture :
 - o Au titre du sport : Région : 9 300 € - Département : 15 400 €
 - o Au titre de la culture : Département : Ecole de musique 4 500 €, Politique des Lieux culturels 40 000 €, Communauté de communes : 2 000 € et Etat : 5 800 € dans le cadre de l'opération « Graines d'artistes ».

2 – Impôts et taxes : 6 885 836,43 €

Les recettes relatives aux impôts et taxes sont prévues à hauteur de 6 885 836,43 €, **dont 5 760 734,00 € pour la fiscalité locale.**

Ce poste est en augmentation de 1,38 % par rapport au réalisé 2023. Celle-ci est principalement liée à l'augmentation prudente des prévisions portant sur :

- la fiscalité directe,
- le produit de la taxe sur la publicité extérieure, suite à l'intervention du cabinet CYPRIM dans un objectif de rationalisation,
- la taxe additionnelle aux droits de mutation, avec la prise en compte d'un produit prudent à hauteur de 250 000 € pour 2024.

a- Impôts et taxes hors fiscalité locale : 1 125 102,43 €

L'attribution de compensation versée par la Communauté de communes

L'attribution de compensation instaurée en 2013, lors du passage en taxe professionnelle unique (TPU), évolue en fonction des transferts de compétences à la Communauté de communes. Son montant est validé par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).

Pour 2024, le montant de cette attribution s'élève à 1 035 102,43 €.

Le **fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales** est estimé à ce stade à 90 000,00 €.

b- Fiscalité locale : 5 760 734,00 €

Les impôts directs locaux :

A ce stade, le produit des taxes foncières a été intégré conformément à l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 réceptionné le 15 mars 2024 et cependant non connu à l'étape de présentation de rapport d'orientation budgétaire le 7 mars 2024.

- Les taux

Compte-tenu de la réforme de la fiscalité directe locale et de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Commune perçoit ainsi les ressources suivantes :

- le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- le produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Conformément à l'article 1636 B sexies et decies du Code général des impôts, le Conseil municipal vote chaque année les taux de ces taxes qui sont appliqués aux bases fiscales afin d'obtenir le produit de la fiscalité locale.

Si les taux de la taxe d'habitation ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022, à compter de 2023, le pouvoir de vote du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est rétabli pour les communes et EPCI.

Le BP 2024, tout comme celui de 2023, est dès lors élaboré avec la volonté de maintenir le précédent taux de taxe d'habitation appliqué en 2019 et de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières.

Les taux de 2024 sont ainsi les suivants conformément à 2023 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties **52,62 %**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties

58,12 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, y compris logements vacants

13,06 %

- Evolution du produit hors allocations compensatrices et DRCTP

Produit de la fiscalité <i>Taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et non-bâti</i>	Réalizations						BP 2024
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
	4 395 031 €	4 520 966 €	4 584 816 €	4 590 925 €	4 757 570 €	5 146 727 €	5 299 511 €

L'état 1259 récemment réceptionné intègre les éléments suivants :

	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence pour 2024	Bases d'impositions prévisionnelles 2024	Produit de référence
Taxe foncière (bâti)	10 869 204 €	52,62 %	11 385 000 €	5 990 787 €
Taxe foncière (non bâti)	138 771 €	58,12 %	143 200 €	83 228 €
Taxe habitation	1 727 196 €	13,06 %	1 423 500 €	185 909 €
SOIT PRODUITS ATTENDUS DES RESSOURCES A TAUX VOTE 2024				6 259 924 €
- effet du coefficient correcteur (COCO)				-960 413 €
SOIT TOTAL PRODUIT FISCAL				5 299 511 €
<i>soit différence avec le ROB</i>				<i>-51 088 €</i>
+ allocations compensatrices				234 696 €
+ taxe sur les pylônes				9 223 €
SOIT TOTAL PREVISIONNEL AU TITRE DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE				5 543 430 €

Le présent projet de budget intègre ainsi les éléments notifiés le 15 mars 2024. La prévision a ainsi été ajustée de 51 088 € sur ce poste par rapport au rapport d'orientation budgétaire susmentionné et a été principalement équilibrée en contrepartie par une diminution des dépenses inscrites pour le gaz et l'électricité en contrepartie.

Les autres recettes issues de la fiscalité locale correspondent principalement à la taxe sur les pylônes : 9 223 € tel que susmentionné, à la taxe locale sur la publicité extérieure : 160 000 €, à la taxe additionnelle aux droits de mutation : 250 000 € et aux droits de place : 42 000 €.

3 – Produits des services et du domaine : 373 215,75 €

Il s'agit des recettes encaissées au titre de prestations fournies à la population : école de musique, médiathèque, musée, redevances d'occupation du domaine public, cimetière ainsi que la facturation des charges de personnel aux budgets annexes Assainissement, Transports et Salle de spectacle EDEN.

Le détail est le suivant :

CDC – remboursement taxes foncières Garrousserie	32 000 €
Remboursement assurances budgets Salle de spectacles EDEN et Assainissement	3 500 €
Redevance occupation du domaine public (redevances des différents opérateurs, parc éolien, distributeurs gaz et électricité)	30 000 €
Mise à disposition personnel autres organismes	2 500 €
Mise à disposition personnel CDC	36 756 €
Produit location matériel et mini bus	4 500 €
Facturation charge de personnel BA Assainissement	16 548 €
Facturation personnel budget Transports	45 344 €
Facturation personnel budget Salle de spectacle EDEN	121 356 €
Cimetière	10 000 €
Ecole musique	46 000 €
Médiathèque	7 000 €
Musée visites	2 500 €
Musée vente boutique	6 500 €
Photocopies	800 €
Autres produits forestiers	912 €
Occupation du domaine public (échafaudages)	6 000 €
Halte jacquaire	1 000 €
TOTAL	373 216 €

4 - Les autres produits de gestion courante : 275 266,00 €

Sur ce poste, sont comptabilisés :

- les revenus des immeubles et charges de copropriété : 186 100 €, locataires privés et professionnels,
- les redevances des fermiers et concessionnaires : 50 300 € (terres, aire de camping-cars et crématorium),
- la participation des agents aux chèques déjeuner : 32 866 €,
- la refacturation de la taxe d'ordures ménagères aux locataires et les taxes foncières : 6 000 €.

5 – Opérations d'ordre : 35 000,00 €

Cette enveloppe correspond à l'amortissement de subventions transférées au compte de résultat, intégration faite d'une prévision portant sur le *prorata temporis* mis en œuvre conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

6- Reprise de provision : 1 817,93 €

Par délibération n° D22 du 1^{er} avril 2021 portant constitution de provision pour dépréciation des actifs circulants, le montant d'une créance pour laquelle une procédure judiciaire a été ouverte a été provisionné. La société concernée fait à ce jour l'objet d'une procédure avec mise en place d'un plan de sauvegarde et d'échelonnement de la dette sur 10 années. Il convient dès lors de reprendre partiellement la provision préalablement constituée par opération semi-budgétaire.

7 – Résultat 2023 : 979 441,47 €

La reprise du résultat 2023 est d'un montant de 979 441,47 €.

LES DEPENSES sont constituées principalement des salaires des agents communaux pour 56 % des dépenses réelles de fonctionnement, des dépenses à caractère général : achats de fournitures, fluides, prestations de services effectuées, entretien des bâtiments, pour 25 %, des dépenses de gestion courante : subventions versées aux associations et aux organismes de regroupement et frais de l'assemblée locale pour 16 % et les intérêts de la dette pour 2 %. Les dépenses totales s'élèvent à 9 139 214,03 € et le virement à la section d'investissement à 1 313 059,55 € soit un montant global de 10 452 237,58 €.

Le détail par chapitre et l'évolution depuis 2019 hors virement à la section d'investissement sont les suivants :

Chapitres	CA				BP	CA	Prévisions
	2019	2020	2021	2022	2023		2024
Dépenses à caractère général	1 724 260,43 €	1 649 615,81 €	1 541 841,65 €	1 883 784,43 €	2 391 777,00 €	2 127 889,40 €	2 170 084,00 €
Charges de personnel	3 904 522,63 €	3 902 318,02 €	4 094 510,81 €	4 429 643,96 €	4 587 552,70 €	4 660 128,51 €	4 888 000,49 €
Atténuation de produits	3 080,00 €	4 789,00 €	3 204,00 €	4 084,00 €	6 000,00 €	58 617,00 €	5 284,00 €
Autres charges de gestion courante	906 777,50 €	944 006,17 €	1 011 595,68 €	1 289 651,52 €	1 411 094,60 €	1 208 504,72 €	1 335 941,75 €
Charges financières	287 123,17 €	143 255,13 €	112 478,50 €	98 032,99 €	142 746,67 €	141 870,66 €	178 403,79 €
Charges exceptionnelles/spécifiques	537 137,17 €	72 483,92 €	53 967,33 €	31 880,30 €	1 500,00 €	1 544,40 €	11 500,00 €
Dotations aux provisions	18 340,00 €	8 340,00 €	12 500,00 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES	7 381 240,90 €	6 724 808,05 €	6 830 097,97 €	7 737 077,20 €	8 540 670,97 €	8 198 554,69 €	8 589 214,03 €
<i>Opérations d'ordre</i>	1 681 106,06 €	1 545 908,25 €	661 927,73 €	729 438,36 €	600 000,00 €	845 542,29 €	550 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	9 062 346,96 €	8 270 716,30 €	7 492 025,70 €	8 466 515,56 €	9 140 670,97 €	9 044 096,98 €	9 139 214,03 €

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 4,76 % par rapport au CA 2023 et de 0,57 % par rapport au BP 2023.

Le détail par chapitre est le suivant :

1 – Charges à caractère général : 2 170 084,00 €

Ce poste comprend notamment les achats de fournitures, les fluides, les prestations de services et l'entretien des bâtiments. Il diminue de 9,27 % par rapport au BP 2023 et il augmente de 1,98 % par rapport au CA 2023.

Il fait l'objet d'une évolution par rapport au rapport d'orientation budgétaire 2024 présenté le 7 mars dernier : les dépenses de fluides ont été réévaluées à la baisse au regard du contexte de diminution constatée des tarifs de gaz et d'électricité présentés par l'UGAP et sont ainsi prévues à hauteur de 408 434 € contre 499 300 € précédemment.

Ces dépenses représentent dès lors 25 % des charges réelles de fonctionnement et 24 % des dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre comprises (graphique page 13).

2 – Les charges de personnel : 4 888 000,49 €

Ces charges sont en augmentation de 6,55 % par rapport au BP 2023 et de 4,89 % par rapport au réalisé 2023. L'augmentation de ce poste correspond aux évolutions de carrières et aux recrutements suivants envisagés sur 2024 :

- Effet année pleine de l'augmentation de la valeur du point d'indice de +1,5 %,
- Attribution de 5 points d'indice aux agents titulaires et en CDD de droit public en année pleine,
- Revalorisation de la prime annuelle ISEO des assistants et du professeur d'enseignement artistique,
- Revalorisation de la prime annuelle IFSE versée aux agents dans le cadre de la révision générale quadriennale,
- Revalorisation de certains IFSE individuels en effet année pleine,
- Recrutement de cinq agents espaces verts en contrat PEC en contrepartie d'un poste titulaire, d'un chargé de mission développement durable en CDD (auparavant ambassadeur) et budgétisation en année pleine de deux postes en renfort au CTM et au pôle des affaires générales,
- Heures supplémentaires pour les prochaines élections européennes,
- Augmentation en conséquence du poids des charges patronales.

De nombreuses mesures favorables aux agents de la collectivité sont ainsi intégrées en application de la réglementation (point indice) et des choix de la municipalité (revalorisation IFSE notamment). L'augmentation est cependant limitée en raison de moindres dépenses prévisionnelles sur 2024 telles le gel d'un poste permanent en année pleine, les recrutements différés en cours d'année et les mouvements de personnels (départ retraite notamment).

3 – Atténuation de produits : 5 284,00 €

Il s'agit des dégrèvements de fiscalité dont bénéficient notamment les jeunes agriculteurs.

4 – Opérations d'ordre : 550 000,00 €

Ce poste correspond aux dotations aux amortissements des immobilisations, intégration faite d'une part d'amortissement prévisionnel *au prorata temporis* conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

5 – Autres charges de gestion courante : 1 335 941,75 €

La hausse de 10,55 % par rapport au réalisé 2023 pour ce poste correspond principalement à l'augmentation :

- des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes :
 - o Budget Transports : 61 987 €,
 - o Budget de la Salle de spectacle EDEN : 335 811 €, en légère augmentation par rapport au ROB précédemment présenté (325 811 €) en raison de l'intégration de travaux et de l'augmentation des dépenses d'amortissement correspondantes.
- du contingent SDIS pour 289 944 € contre 280 659 € en 2023,
- des aides versées aux particuliers dans le cadre de l'amélioration de l'habitat en centre-ville (50 000 € prévus en 2024).

Les autres principaux postes sont les suivants :

- les subventions aux associations et personnes morales de droit privé pour 338 532 € conformément au tableau présenté ci-après,
- les indemnités et frais relatifs à l'assemblée locale pour 155 658 €.
- les droits d'utilisation en nuage pour 55 363 €,
- les autres contributions pour 12 000 €,
- un prix pour un auteur pour 400 €,
- les autres secours pour 8 300 €, dont 5 000 € pour l'opération Pass'Associations,
- les créances admises en non-valeur pour 3 837 €,
- les bourses dans le cadre de la création de commerces en partenariat avec la Région pour 15 000 €,
- diverses charges exceptionnelles pour 8 010 €.

Détail des subventions aux associations et aux personnes de droit privé prévues en 2024 :

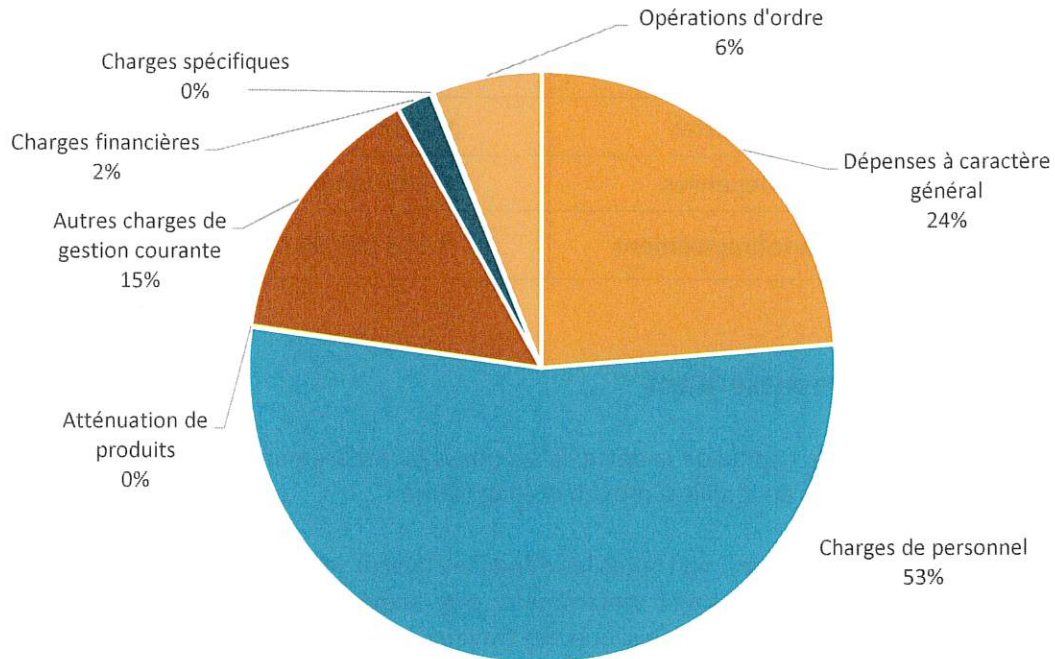
SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS & AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	BP 2024
ASSOCIATIONS	Montant
DIVERS	4 740,00 €
A.S.A.A.M. Refuge de Fontorbe	3 000,00 €
Souvenir Français	90,00 €
D.D.E.N.	150,00 €
F.N.A.C.A.	250,00 €
A.P.E.S.A. 17	350,00 €
U.N.S.O.R.	900,00 €
CULTURE	193 350,00 €
A.4	83 700,00 €
Belle Factory	65 000,00 €
Production 114 (Violon sur le sable)	40 000,00 €
A.A.J.C. (Togo)	500,00 €
Amuse Folk	400,00 €
Block House	3 350,00 €
Cercle Philharmonique	400,00 €

AR Prefecture017-211703475-20240404-2024_04_12-DE
Reçu le 08/04/2024

SPORTS	100 000,00 €
Angély Sport Santé	750,00 €
Angérien Hand Ball Club	2 000,00 €
Athlétic Club Angérien	2 000,00 €
Amicale Boule Angérienne	2 700,00 €
Kayak club Angérien	3 500,00 €
Haltérophilie Musculation	500,00 €
Jeunesse Laïque Angérienne	2 000,00 €
Judo Club Saint jean / Loulay	2 000,00 €
Moto Club Angérien	4 000,00 €
Nautic Club Angérien	33 500,00 €
Pêcheurs Angériens	950,00 €
Plongée Subaquatique	900,00 €
R.A.C.A.	12 000,00 €
Saint Jean Volley Ball	1 000,00 €
S.C.A.	22 000,00 €
Tennis Club Angérien	2 200,00 €
Tir Angérien	1 000,00 €
U.V.A.	7 000,00 €
ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE	1 800,00 €
Jardins familiaux (F.N.J.F.C.)	1 000,00 €
Association Parallèle	500,00 €
Joss et Bella	300,00 €
SOCIAL ET SOLIDARITES	28 700,00 €
Aide et Soutien	1 500,00 €
Arche	5 000,00 €
Association Cœur et santé	800,00 €
Croix Rouge Française	100,00 €
France Alzheimer	300,00 €
Secours Catholique	1 500,00 €
Restos du Cœur	1 000,00 €
Tremplin 17	17 000,00 €
Vals de Saintonge mobilité	1 500,00 €
ENFANCE JEUNESSE	7 500,00 €
Mission Locale Rurale	5 000,00 €
Association de Beaufief - Projet local jeune	2 500,00 €
ECONOMIE	2 442,00 €
Association pour la promotion et le développement des foires et marchés de Charente-Maritime	2 442,00 €
Total des subventions	338 532,00 €

6 – Charges financières : 178 403,79 €

BP 2024 - Répartition des dépenses de fonctionnement
dont opérations d'ordre, hors virement à la section d'investissement



Après plusieurs années d'efforts afin de ne pas contracter d'emprunt et au regard des investissements réalisés par la Ville, de nouveaux emprunts ont été contractés depuis 2021.

Sur 2024, le montant prévisionnel des frais financiers s'élève à 178 404 € après intégration des intérêts courus non échus. L'augmentation prévisionnelle est due au contexte inflationniste, impactant le montant des intérêts pour les emprunts à taux variable contractés par la Ville, estimés avec l'appui du cabinet de conseil Orféor, dans un souci de prudence. Cette prévision intègre également les éléments du tableau d'amortissement prévisionnel de l'emprunt transféré par la SEMIS concernant la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

7 – Charges spécifiques : 11 500,00 €

Ce poste de dépenses comprend des crédits pour 11 500 € afin de faire face aux dépenses relatives aux titres annulés sur exercices antérieurs.

La répartition des dépenses de fonctionnement BP 2024, intégration faite des opérations d'ordre, est la suivante :

L'autofinancement

Au final, l'écart entre le volume des recettes de fonctionnement et celui des dépenses constitue l'autofinancement qui sert en priorité au remboursement du capital de la dette puis au financement des projets d'investissement.

Récapitulatif section de fonctionnement	
Recettes	10 452 273,58 €
Dépenses	9 139 214,03 €
Autofinancement	1 313 059,55 €

IV – La section d'investissement

Outre le remboursement du capital de la dette, la section d'investissement comprend les dépenses et les recettes liées aux projets de la Ville à moyen et long terme.

Le budget d'investissement comprend toutes les dépenses faisant varier la valeur et la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériels, d'informatique, de véhicules, d'études ainsi que des travaux sur les bâtiments et des travaux de voirie.

Les recettes se composent du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), de la taxe d'aménagement perçue en lien avec les permis de construire, des cessions d'immobilisations, des subventions, de l'autofinancement ainsi que de l'emprunt.

Les orientations en matière d'investissement pour l'année 2024 consistent à conforter l'existant en matière de bâtiments, de voirie et d'équipements ainsi qu'à finaliser les travaux engagés et mettre en œuvre les nouveaux programmes suivants :

- passerelle de la base nautique,
- réhabilitation de la guinguette,
- maîtrise d'œuvre de la refonte de la collection permanente du Musée,
- aménagement urbains et acquisition de bancs,
- adhésion à l'Agence France Locale,
- acquisitions foncières, y compris de la Maison de Santé pluridisciplinaire.

A noter que les autorisations spéciales pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget sont incluses au présent budget.

Par ailleurs, l'exercice 2024 sera marqué par la deuxième année de réalisation de l'Autorisation de programme/Crédit de paiement (AP/CP) portant requalification de la place du Marché et de la rue de l'Hôtel de Ville créée par le Conseil municipal en 2023.

Le présent projet de budget intègre ainsi la délibération votée ce jour par le Conseil municipal portant actualisation de celle-ci :

Opération d'équipement 0138	Chapitre budgétaire	Montant TTC de l'AP/CP après révision (délibération n° D21 du 30/11/2023)	Montant mandaté par exercice au 31/12 de l'année	Actualisation de l'AP/CP proposée au Conseil municipal
		Montant global de l'AP		1 530 000,00 €
CP année 2023	20	45 000,00 €	2 868,00 €	2 868,00 €
	23	26 000,00 €	18 661,20 €	18 661,20 €
CP année 2024	20	0,00 €	0,00 €	36 180,00 €
	23	1 027 500,00 €	0,00 €	991 320,00 €
CP année 2025	23	431 500,00 €	0,00 €	480 970,80 €

Vue d'ensemble de la section d'investissement du budget 2024

1 – Reprise du résultat 2023 et des restes à réaliser de l'exercice précédent

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Reprise du résultat 2023 et des restes à réaliser et affectation			
Reprise des restes à réaliser	2 227 609,99 €	Reprise des restes à réaliser	803 352,48 €
Solde d'investissement reporté	0,00 €	Solde d'investissement reporté	174 921,47 €
		Affectation du résultat du budget principal	1 249 336,04 €
Total	2 227 609,99 €	Total	2 227 609,99 €

2 – Crédits au titre du budget 2024

Sur un montant de dépenses de 3 539 037 € :

- 930 300 € sont consacrés au remboursement du capital de la dette,
- 300 € concernent les dépôts et cautions versés,
- 2 444 765 € correspondent aux travaux et acquisitions foncières,
- 3 142 € portent sur le remboursement d'un trop perçu de subvention,
- 17 000 € concernent l'adhésion à l'Agence France Locale (participations),
- 35 000 € sont destinés aux amortissements des subventions,
- 75 000 € portent sur les intégrations SDEER,
- 20 000 € concernent une avance remboursable,
- 13 530 € correspondent au montant de l'attribution de compensation versée à la CDC.

Les recettes sont composées :

- 1 313 060 € Autofinancement
- 1 000 133 € Emprunt
- 110 000 € FCTVA
- 50 000 € Taxe d'aménagement
- 75 000 € Intégrations SDEER
- 420 844 € Subventions des partenaires
- 20 000 € Avance remboursable
- 550 000 € Amortissements.

Détail de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement emprunts	930 300,00 €	Autofinancement	1 313 059,55 €
Attribution de compensation	13 530,00 €	FCTVA	110 000,00 €
Dépôts et cautionnements	300,00 €	Taxe d'aménagement	50 000,00 €
Atténuation de charge (remboursement trop perçu subvention)	3 141,78 €	Emprunt	1 000 133,23 €
Avance remboursable	20 000,00 €	Avance remboursable	20 000,00 €
Participation Agence France Locale	17 000,00 €		
Travaux bâtiments		Subventions	
Bâtiments divers	20 000,00 €		
Mises aux normes	8 000,00 €	Travaux stade municipal (rénovation vestiaires)	
<u>Abbaye</u>			
* Portail	20 000,00 €	FAFA	6 000,00 €
<u>Eglise</u>			
* Changement luminaires église	15 000,00 €	Requalification de la place du Marché et de la rue de l'Hôtel de Ville	
* Orgue	12 000,00 €		
<u>Musée</u>		DETR	175 000,00 €
* Frais d'études	120 000,00 €	Fonds vert	164 844,00 €
* Restauration œuvres	10 000,00 €		
* Acquisition œuvres	10 000,00 €	-	
* Acquisition TPE	2 400,00 €	Acquisitions	75 000,00 €
* Frais d'insertion	865,00 €		
<u>Ecole de musique</u>			
* Acquisition instruments	3 500,00 €		
Sports			
<u>Base nautique kayak</u>			
* Travaux d'aménagement	60 000,00 €		
Acquisition matériel sportif	10 000,00 €		
<u>Centre de formation des arts vivants</u>			
* Travaux	50 000,00 €		

<u>Animations</u>			
* Mise en conformité aires de jeux	10 000,00 €		
Voirie			
Marquage	8 000,00 €		
Travaux trottoirs	100 000,00 €		
Aménagements urbains	10 000,00 €		
Acquisitions			
<u>Administration générale</u>			
* Informatique	10 000,00 €		
* Mobilier	5 000,00 €		
* Caveaux	3 300,00 €		
<u>Services techniques</u>			
* Bancs	8 000,00 €		
* Acquisitions extincteurs	2 000,00 €		
* Matériel de proximité	5 000,00 €		
<u>Base nautique</u>			
* Travaux Guinguette	200 000,00 €		
* Etudes Passerelle	50 000,00 €		
* Travaux Passerelle	170 000,00 €		
<u>Requalification de la place du Marché et de la rue de l'Hôtel de Ville (études et travaux)</u>			
* Etudes	36 180,00 €		
* Travaux	991 320,00 €		
Autres travaux			
* Eclairage public	15 000,00 €		
* Défense incendie	8 000,00 €		
* Plan d'occupation des sols	32 000,00 €		
* Gare routière	85 000,00 €		
Acquisitions foncières	354 200,00 €		
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
Amortissement subventions	35 000,00 €	Amortissements	550 000,00 €
Intégration participation du SDEER	75 000,00 €	Intégration participation du SDEER	75 000,00 €
TOTAL	3 539 036,78 €	Total	3 539 036,78 €

Le projet de budget primitif 2024 se caractérise donc par :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré le contexte actuel,
- une stabilité des taux de la fiscalité,
- un programme d'investissement ciblé,
- un recours à l'emprunt tout en conservant l'objectif de réduire la dette.

V – Les données synthétiques du budget

Récapitulatif
FONCTIONNEMENT

Recettes	10 452 273,58 €
Dépenses	9 139 214,03 €
Autofinancement dégagé	1 313 059,55 €

INVESTISSEMENT

Recettes	
Crédits reportés 2023	803 352,48 €
Reprise du résultat 2023	174 921,47 €
Affectation	1 249 336,04 €
Recettes 2023	2 914 036,78 €
Amortissements	550 000,00 €
Intégration SDEER	75 000,00 €
Total	5 766 646,77 €
Dépenses	
Crédits reportés 2023	2 227 609,99 €
Dépenses équipement et acquisitions foncières 2024	2 444 765,00 €
Remboursement capital de la dette	930 300,00 €
Participations	17 000,00 €
Atténuation de charges	3 141,78 €
Dépôts de garantie et cautions	300,00 €
Attribution de compensation	13 530,00 €
Avance remboursable	20 000,00 €
Intégration SDEER	75 000,00 €
Amortissements subventions	35 000,00 €
Total	5 766 646,77 €

Les principaux ratios portant sur la population sont les suivants :

	Valeur par habitant de la commune pour 2024 <i>Population INSEE 7 131 – fiche de recensement INSEE 2024</i>	Moyenne nationale de la strate (<i>source collectivités locales.gouv exercice 2022</i>)
Dépenses réelles de fonctionnement	1 203 €	1 011 €
Recettes réelles de fonctionnement	1 323 €	1 214 €
Dépenses d'équipement brut	343 €	353 €
Encours de la dette au 1 ^{er} janvier	791 €	767 €
Dotations globales de fonctionnement	210 €	154 €
Produits des impôts locaux	743 €	528 €

VI – L'endettement

Sur l'exercice, il est prévu un emprunt de 1 000 133 €. L'encours au 1^{er} janvier 2024 pour le budget principal de la Ville s'élève à 5 643 819 € et les dépôts et cautionnements des locataires s'élèvent à 4 817 €.

Dette hors cautions		Dette par habitant
Encours au 1er janvier 2024	5 643 819 €	791 €
Remboursement de l'exercice	930 300 €	
Emprunt 2024	1 000 133 €	
Encours prévisionnel au 31 décembre 2024	5 713 652 €	801 €

- Population totale au 1^{er} janvier 2024 : 7 131 (source : recensement INSEE)¹

La dette bancaire consolidée au 1^{er} janvier 2024, tous budgets confondus, s'élève à 5 802 177 € contre 5 874 301 € au 1^{er} janvier 2023 et se répartit comme suit :

Budget	CRD au 1 ^{er} janvier 2024
Budget principal – Ville	5 643 819 €
Assainissement	158 358 €
Total	5 802 177 €

A ce montant, s'ajoute le montant des cautions du budget principal de la Ville pour 4 817 €, **soit un total de 5 806 994 € tous budgets confondus au 1^{er} janvier 2024.**

La typologie de la répartition de l'encours de la dette, du budget principal Ville, est la suivante :

¹ Le nombre d'habitants intégré correspond au recensement de la population totale INSEE (recensement de la population 2024 – populations légales de la fiche INSEE du 8 décembre 2023).

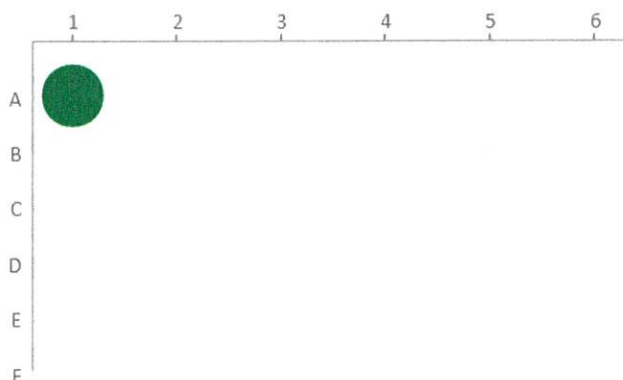
Critères charte GISSLER – Tableau des risques

Le classement « Gissler » offre une cartographie du risque au sein de l'encours. Elle a été reprise dans la circulaire du 25 juin 2010, encadrant le recours aux emprunts et instruments de couverture, mais aussi depuis 2012 dans les nouvelles annexes budgétaires relatives à la dette.

Cette grille d'analyse est devenue :

- la référence pour apprécier l'exposition d'un encours d'une collectivité locale,
- un outil de communication politique simple (notamment par l'état annexe A2-8),
- un critère important pour le benchmark réalisé par les établissements financiers.

Indices sous-jacents		Les structures	
1	Indices en euros	A	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	B	(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	(C) Option d'échange (swap)
4	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	(E) Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	(F) Autres types de structure

Classification Gissler au 1^{er} janvier 2024 :

Au 1er janvier 2024, la dette de la Ville de Saint-Jean-d'Angély est intégralement classée 1A.

Ce classement permet à la Ville d'être rassurée sur l'absence de risques financiers pour l'avenir et offre aux banques une image vertueuse.

La structure de la dette au 1^{er} janvier 2024 est la suivante (tous budgets confondus hors cautions comprises) :

Situation générale

	01/01/2024
Encours	5 802 176,94
Nbre d'emprunts	19
Dispo. Ligne tréso.	0,00
Durée résiduelle	10 ans 9 mois
Vie moy. Résiduelle	5 ans 5 mois
Taux moyen annuel	2,96%
Taux act. Résiduel	2,85%
Taux de marché	2,86%
Marge moyenne	1,14%

Structure par taux actuariel résiduel

Tranche de taux	Capital restant dû
0%-1%	765 000,00
1%-2%	1 767 333,41
2%-3%	697 410,31
3%-4%	1 205 934,63
4%-5%	1 169 165,83
>5%	197 332,76
Total	5 802 176,94

Structure par périodicité

Périodicités	Capital restant dû
Mensuel	-
Trimestriel	5 230 407,35
Semestriel	571 769,59
Annuel	-
Total	5 802 176,94

Prêteurs

Prêteur	Capital restant dû
Crédit Agricole	2 548 333,32
Caisse d'Epargne	1 055 683,46
La Banque Postale	905 666,88
Sté de Fin. Local	831 180,36
Crédit Agricole CIB	263 980,16
Crédit Mutuel	197 332,76
Total	5 802 176,94

Structure par type de taux

Type	Capital restant dû
Fixe	4 529 415,94
Indexé	1 272 761,00
Total	5 802 176,94

VII – Consolidation des budgets

Budgets	Investissement	Fonctionnement
Budget principal	5 766 646,77 €	10 452 273,58 €
Salle de spectacles EDEN	298 206,20 €	451 411,00 €
Transports	712,50 €	64 987,02 €
Assainissement	727 463,30 €	326 787,81 €
TOTAL	6 793 028,77 €	11 295 459,41 €

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver ce projet de budget 2024 présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section d'investissement et section de fonctionnement ainsi qu'il suit :
 - **Section d'investissement**
 - En dépenses et en recettes 5 766 646,77 €
 - **Section de fonctionnement**
 - En dépenses et en recettes 10 452 273,58 €
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (23) :

- **Pour : 23**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 2 (Micheline JULIEN en son nom et celui de Pierre-Michel MARCH)**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.